



## Déclaration liminaire CSAL DIPA

(Comité Social Administration Local )

**5 mars 2024**

Monsieur le Président,

A 3 jours de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous ne pouvons commencer notre déclaration liminaire en passant sous silence l'importance de cette date qui puise ses racines historiques dans le combat des femmes allemandes et russes dès les années 1910, notamment pour la revendication du droit de vote.

Même si en un plus d'un siècle les droits des femmes ont évolué favorablement, il demeure néanmoins toujours de flagrantes inégalités et discriminations (salaires, temps de travail, horaires atypiques ou charge mentale). Rappelons que **les filles et les femmes en sont les premières victimes souvent en étant à temps partiel puisqu'elles assument encore en majorité la charge de l'éducation des enfants**. La majorité des personnes pauvres dans le monde sont des femmes : elles représentent 70 % des 1,2 milliards de personnes qui ont un revenu inférieur à 1 dollar par jour.

Ainsi, certains types de postes demeurent majoritairement occupés par des femmes (les RH, le social, les métiers du soin, du lien ou les postes de secrétaires...), c'est ce que la CGT nomme «*le plafond de verre ou plafond de mère*» ou les discriminations de carrière.

Dans notre administration, même si les inégalités sont moins flagrantes, quelques clichés ont toujours la vie dure...Par exemple, il y en a très peu dans la fonction suprême de Directeur Interrégional...

Le combat pour l'égalité homme/femme est donc plus que jamais d'actualité et la CGT y prend et y prendra toute sa part.

Mais d'autres combats sont également portés par notre syndicat, notamment celui de la défense des effectifs et des missions douanières et encore plus en cette année 2024 marquée par les Jeux Olympiques.

**- Les effectifs tout d'abord puisque c'est un des gros morceaux de ce CSAL...** Monsieur le Président vous présentez ce sujet comme un sujet de discussion or cela doit aussi être un moment de vote pour les organisations syndicales. La CGT exige la mise au vote de cette question dans le respect du nouveau règlement intérieur des CSA et de son article 14. C'est d'ailleurs ce qui a été fait à la DG lors du CSAR des 8 et 9 février dernier, la DIPA doit se conformer au texte.

C'est un préambule minimal afin de pouvoir échanger sur ce sujet très sensible puisque notre Direction Interrégionale traîne son sous-effectif tel un boulet depuis de trop nombreuses années maintenant... La DIPA doit avoir les moyens de ses ambitions !

La fusion des BSE T2A et T2C en est également l'illustration, avec au passage une belle coupe dans les effectifs qui ne sera pas de nature à rassurer les collègues. La lecture des

documents de travail nous fait dire que le diable se cache dans les détails : vous évoquez un *fonctionnement inchangé* mais avec quels horaires puisque c'est le protocole de 2002 qui s'applique ?

Tout cela à la veille des Jeux Olympiques, ce qui nuira à la qualité de vie au travail.

- **La qualité de vie au travail justement** est un sujet tout aussi important puisqu'un point est consacré à la création d'un pôle de prévention à la DIPA. La CGT salue cette initiative qui va dans le bon sens, cependant nous insistons sur le fait que ce dernier ne devra pas être une coquille vide de sens ou encore pire, un pôle sans réelle indépendance, phagocyté par les exigences de son autorité de rattachement. Gardiens de la mémoire, la CGT rappelle la pression subie il y a encore peu de temps par l'ancienne psychologue du travail pour qu'elle change les termes de certains de ces rapports...autre temps, autres mœurs ?

Le pôle prévention doit être un espace où les agents se sentent libres de parler, libres d'évoquer leurs difficultés sans pression aucune.

En effet, la DIPA enregistre un fort taux de risques psycho sociaux que ce soit dans certains bureaux, certains terminaux et encore plus récemment dans les fonctions supports.

Nous pensons notamment au malaise chez les TSI de Roissy et aux agents des terminaux à Orly qui sont au bord de l'explosion écrasés entre une politique du chiffre inconsciente et des pratiques managériales d'un autre temps, ces derniers sont en souffrance et se retrouvent même parfois à faire des contrôles qui sont à la limite de la légalité que ce soit en terme de procédures ou de sécurité.

Attention aux dérives qui peuvent conduire à de tristes affaires comme celle du T2BD ou du T2E à Roissy... Les agents d'Orly sont à bout, ils l'ont écrit dans des lettres ouvertes et l'intersyndicale s'en est fait l'écho dans des tracts. Ne voyant plus d'autres issues, certains déposent désormais des demandes de mutations alors qu'historiquement il y a peu de turn over à Orly, les collègues s'y sentant très bien jusqu'à il y a peu. Si la Direction se refuse à entendre leur cri de détresse, alors la CGT se réserve le droit d'utiliser les outils de la formation spécialisée afin que cette souffrance exprimée soit véritablement prise en compte.

Monsieur le Président du CSAL DIPA, nous vous rappelons qu'en tant qu'employeur, vous avez la responsabilité de la santé physique et mentale, de la sécurité, de l'hygiène et des conditions de travail des agents placés sous votre autorité.

Cette responsabilité doit être la boussole qui guide l'action de la DIPA, surtout à un moment où les surv et les co vont être pleinement engagés dans la réussite des Jeux Olympiques. Les douaniers de Roissy, d'Orly et du Bourget aiment leur métier, c'est le dernier fil qui les fait encore tenir au-delà du sous-effectif, de certains types de management toxiques, de lourdeurs administratives, à vous de ne pas rompre ce fil.

Pour finir, nous tenons à évoquer la localisation du registre hygiène et sécurité de la DI qui est situé dans le bureau des secrétaires du directeur interrégional, bureau situé entre celui de l'adjointe au directeur interrégional et celui du directeur interrégional et cerise sur le gâteau pour les agents, l'interdiction de le compléter ailleurs que dans le dit bureau.

Nous dénonçons son emplacement actuel qui est une pression qui ne dit pas son nom sur ceux qui souhaiteraient le remplir.

La CGT exige qu'il déménage immédiatement, l'accueil ou le pôle prévention seront parfaits.

Peu importe, Monsieur le président, que vous considériez que ce n'est pas aux organisations syndicales de vous dire ce que devez faire, la CGT demande un recensement immédiat des localisations des cahiers hygiène et sécurité de tous les services de la DIPA et un rappel aux chefs de service. Comme le prévoit les textes, la localisation précise des cahiers hygiène et sécurité doit être portée à la connaissance de tous les agents et cela sans délai.

Nous réclamons également que toutes les actions menées par la direction à notre demande sur ce sujet soient portées à la connaissance des organisations syndicales dès la prochaine Formation Spécialisée.